

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : SNCF – MOTION POUR LE MAINTIEN DES DESSERTES FERROVIAIRES

SNCF – MOTION POUR LE MAINTIEN DES DESSERTES FERROVIAIRES

Monsieur le Président indique que la Communauté de Commune Dore et Allier a pris connaissance du projet de la SNCF visant à modifier la desserte ferroviaire sur l'axe Thiers Clermont Ferrand à partir du 15 décembre 2019.

Plusieurs circulations ferroviaires seraient ainsi supprimées et remplacées par des autocars, ce qui entraînerait un allongement de la durée du parcours et une incertitude sur l'heure effective d'arrivée à Clermont Ferrand. Par ailleurs, les horaires proposés ne correspondent pas aux besoins des usagers de la commune de Lezoux utilisant le train pour leurs déplacements quotidiens (inadéquation avec leurs heures de travail, lycées ou études).

La Communauté de Commune Dore et Allier note que ce remplacement de circulations ferroviaires par des autocars aurait aussi un effet négatif sur l'empreinte carbone et irait à contre-courant d'une volonté visant à privilégier le rail sur la desserte périurbaine Est Clermontoise. Les autocars ne seraient également pas en capacité d'accepter les cycles, ce qui est fort dommageable à une époque où l'on reconnaît l'importance de déplacements en mode doux. Les points d'arrêts intermédiaires entre Lezoux et Clermont-Ferrand (dont la halte d'Aulnat, fréquentée en intermodalité avec les transports urbains de la T2C) ne seraient par ailleurs pas desservis.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil de la communauté de communes entre Dore et Allier demande à la Direction Régionale TER Auvergne Rhône Alpes de retirer son projet de grille horaire et de maintenir les trains aux horaires de pointe, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.